

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À L'INTENTION DES PARTENAIRES DE TUDOR



Selon ses engagements pris en la matière, TUDOR a orienté sa stratégie de durabilité autour d'enjeux prioritaires relatifs à la gouvernance, la chaîne d'approvisionnement, l'environnement, les responsabilités en tant qu'employeur et l'action citoyenne. La marque a en effet inscrit la notion de responsabilité au cœur de chacune de ses activités. Son souci de la qualité et de la pérennité l'a placée dès sa fondation dans une logique de durabilité, incarnée par des montres conçues pour durer dans le temps.

Les valeurs fondamentales de la marque – excellence, qualité, innovation, durabilité et savoir-être –, guident toutes les actions de l'entreprise, de l'amélioration constante du produit à celle des conditions de travail des employés en passant par la réduction de son impact sur l'environnement et la société. En conséquence, TUDOR s'engage à adopter une attitude responsable et des mesures concrètes en matière de développement durable, dans toute la chaîne de valeur de l'entreprise, et attend de ses partenaires une contribution à cet engagement, selon les valeurs et principes détaillés dans ce document.

La Charte de développement durable est un document qui détaille les principales attentes de TUDOR vis-à-vis de ses différents partenaires¹. Par leur travail, tous participent au rayonnement de la marque dans le monde et à la construction de sa réputation. Le présent document a pour but de les inciter à appliquer les mêmes exigences que celles qui ont fait et font toujours aujourd'hui la renommée de TUDOR.

Cette charte formalise un engagement volontaire en faveur de la société et de la planète, et vise à encourager et développer les efforts communs en faveur de la durabilité, dans le souci du plus grand nombre et des générations futures. Dans un esprit d'amélioration continue, elle recense des bonnes pratiques en la matière, au bénéfice de tous. Elle est ainsi appelée à évoluer dans le temps au fil des expériences et pour s'adapter aux changements de législations.

TUDOR attend de ses partenaires qu'ils agissent conformément aux lois en vigueur, et les invite à témoigner de leur engagement à ses côtés en faveur du développement durable dans une logique de partenariat, de confiance et de transparence. Par leur signature, ils s'engagent à accompagner la marque dans ses actions de durabilité et à développer leurs propres démarches afin que leurs partenaires commerciaux appliquent des principes et mesures similaires.

¹ Le terme «partenaire» identifie les fournisseurs, les prestataires de services, les détaillants officiels ainsi que toute personne ou entité juridique entretenant des relations commerciales ou contractuelles avec TUDOR.

PRINCIPES ET MESURES

Dans une perspective de durabilité et à la lumière des dispositions et réglementations nationales et internationales sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, TUDOR a défini un ensemble de principes et mesures visant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance dans le cadre de son activité économique.

Les principes et mesures détaillés ci-dessous tiennent notamment compte des textes de référence internationaux suivants : [la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies](#), [les conventions de l'Organisation internationale du travail](#) et [les Objectifs de développement durable des Nations unies](#) à l'horizon 2030.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Les partenaires de TUDOR s'assurent de respecter les droits humains et s'engagent à ne jamais recourir au travail des enfants, à l'esclavage et à la servitude, à la traite des personnes, au travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'à des services ou produits issus de ces formes de travail proscrites. De la même manière, ils s'engagent à agir en faveur de la sécurité, de la santé et du bien-être de leurs employés, tout en s'assurant de la qualité de leurs conditions de travail. Ils s'engagent aussi contre toute forme de discrimination prévue par la loi, telle que la discrimination de genre, de religion, d'origine ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle ou liée à toute forme de handicap.

Ils traitent toutes les personnes de manière égale et respectueuse. Dans le respect des réglementations sociales applicables (rémunération, salaire et horaires, conditions de travail), ils excluent tout comportement qui serait contraire à la dignité et au bien-être au travail.

Ils rejettent toute pratique de harcèlement, physique ou psychologique, et respectent notamment le droit fondamental de la liberté de réunion et d'association. Ils s'engagent en outre à appliquer dans leur(s) entreprise(s) les normes de sécurité et sanitaires en vigueur.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les partenaires de TUDOR s'engagent à agir conformément aux normes applicables en matière d'environnement, pour réduire leur impact environnemental.

Ils s'engagent dans ce sens à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique (en réduisant au maximum leurs émissions de gaz à effet de serre). Ils s'engagent aussi à agir pour la préservation de l'eau et de la biodiversité, ainsi que pour la régénération des écosystèmes (notamment par l'utilisation responsable des ressources naturelles et la réduction des impacts relatifs à la pollution de l'eau, des sols et de l'air).

GOUVERNANCE

Les partenaires de TUDOR s'engagent à conduire leurs affaires de façon éthique et à adopter des processus d'approvisionnement responsables conformément aux réglementations et directives applicables telles que le [Guide de l'OCDE](#)².

Ils mettent aussi en place toutes les mesures nécessaires pour anticiper et éviter des situations où des intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de l'entreprise. Ils s'engagent également à prévenir la corruption en prenant des précautions pour en détecter les cas éventuels.

Ils agissent en conformité avec les dispositions nationales et internationales applicables pour mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et s'assurer du respect des devoirs de diligence et de transparence, du droit des affaires et de la fiscalité. TUDOR attend de ses partenaires qu'ils soient vigilants quant aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ils s'engagent enfin à respecter les règles de la libre concurrence, de la protection de l'information et de la confidentialité.

² *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque/2016/Troisième édition.*

APPLICATION DE LA CHARTE

Les partenaires s'engagent à coopérer avec TUDOR pour le respect de cette charte et l'application de ses principes et mesures dans le cadre de leur activité.

Ils préviendront TUDOR en cas de difficulté dans l'application des principes et mesures ainsi que de toute violation significative de ces derniers qu'ils pourraient constater.

Tout manquement à la Charte de développement durable de TUDOR de la part d'un de ses partenaires pourra donner lieu à une interruption de la relation d'affaires, conformément aux modalités contractuelles en vigueur. En outre, toute personne qui le souhaite peut recourir au [dispositif d'alerte](#) de la marque, accessible sur son site officiel, pour signaler toute infraction à la charte.

MODIFICATION DE LA CHARTE

Le contenu de la charte est appelé à évoluer en fonction des changements dans le domaine du développement durable, et notamment la modification des normes et réglementations, nationales et internationales.

Toute mise à jour de la charte sera communiquée aux partenaires et nécessitera une signature complémentaire de leur part pour la validation des modifications apportées.

Raison sociale du partenaire

Nom(s) du/des signataire(s)

Lieu et date

Signature(s) du partenaire

VERSION	DATE	MODIFICATION(S)
1	mai 2023	Charte initiale.
2	juin 2025	– Ajouts et précisions en lien avec la stratégie de durabilité de TUDOR.